

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mostafa NAFAA

Séance du 26 juin 2019

## SIGNATURE DE L'APPEL MONDIAL DES VILLES EN FAVEUR DE LA RATIFICATION DU TRAITE DES NATIONS UNIES POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de la ville d'Allonnes, dûment convoqués par le Maire le vingt juin deux mille dix-neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gilles LEPROUST, Maire, à l'hôtel de ville, Esplanade Nelson Mandela.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Etaient présents : M. le Maire, Gilles LEPROUST

Mesdames Catherine BOUCHÉ, Anne PICHON, Claudine LEBATTEUX, Maud FAUQUEMBERGUE, Oursoune LE GOFF, Sylvie MORIN, Monique SIMON, Sylviane ROCHETEAU, Nadine FECELIER, Véronique TESSIER, Brigitte GEDDA

Messieurs Michel VICTOR, Alexis BRAUD, Dominique DAVERAT, Yves BERTHELIN, Mostafa NAFAA, Jean-Pascal BOULEUX, Arsène MABOUNGOU, Guy FAVENNEC, Djibrill TRAORE, Claude WARNET

Etaient représentés :

Madame Véronique LALLEMANT donne pouvoir à Madame Catherine BOUCHÉ  
Monsieur Youssef BEN AMAR donne pouvoir à Madame Claudine LEBATTEUX  
Monsieur Paul LETARD donne pouvoir à Madame Anne PICHON  
Madame Valérie MANCEAU donne pouvoir à Monsieur Dominique DAVERAT  
Madame Francine GIFFARD donne pouvoir à Madame Sylviane ROCHETEAU  
Monsieur Jacky HOGUIN donne pouvoir à Madame Sylvie MORIN  
Madame Anne CAMUT donne pouvoir à Monsieur Yves BERTHELIN

Absents :

Monsieur Rémy KANUA DIYABANZA  
Madame Hind BELLAARAJ  
Madame Alexandra COQUIL  
Monsieur Ali SAHRAOUI

Votants : 29

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200039-20190626-CM65-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Séance du 26 juin 2019

Délibération n° 65-2019

Signature de l'appel mondial des villes en  
faveur de la ratification du Traité des Nations  
Unies sur l'interdiction des armes nucléaires

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mostafa NAFAA

Considérant que la ville d'Allonnes s'engage pour la Paix et le respect des Droits humains à travers :

- son adhésion à l'association française des Communes, départements et Régions pour la Paix AFCD RP Mayors for peace,
- la signature de l'appel de Nagasaki : pour l'abolition des armes nucléaires et une Paix mondiale durable,
- des actions concrètes pour favoriser la Paix et la non violence au quotidien à travers, entre autres, l'organisation du Concert pour la Paix autour du 21 septembre, date de la Journée internationale pour la Paix, et en remettant chaque année, à la même occasion, le Prix culture de Paix Yvon Luby à tout individu ou groupe d'individus qui œuvre par ses acte pour la Paix et en faveur de la non-violence à Allonnes,

Sur le rapport de présentation de Monsieur Mostafa NAFAA, Conseiller Municipal Délégué,

### Décide

**Article 1 :** Approuve la participation de la commune à la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, ICAN, lauréate du prix Nobel de la Paix, dont est membre l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la ville d'Allonnes « L'appel mondial des villes en faveur de la ratification du Traité des Nations unies pour l'interdiction des armes nucléaires ».

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Sarthe.

Gilles LEPROUST



Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire
- Délibère en conséquence

Fait et délibéré aux Jour, Mois, An susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200039-20190626-CM65-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Séance du 26 juin 2019

Délibération n° 65-2019

Signature de l'appel mondial des villes en faveur de la ratification du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires